

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991

Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2022, SICAV L'INVESTISSEUR informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2021, **à compter du 24 mai 2022:**

Un dividende brut de 1,668 dinar par action

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire aux guichets de la STB
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 24 mai 2022; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 23 mai 2022 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.